



REGLEMENT DU CONCOURS

Dans le cadre des Fêtes du Printemps de Saint-Marceau, le Comité de Quartier Orléans Saint-Marceau organise un concours de chanteurs et chanteuses, musiciens et humoristes amateurs le 17 juin 2006 à partir de 20h30.

Article 1 : Généralités

Le concours aura lieu en extérieur, sur une scène couverte installée dans les Jardins de Saint-Marceau, Parc Léon Chenault, derrière l'église. En cas d'intempéries ne permettant pas le bon déroulement de la manifestation en plein air, elle aura lieu à la salle Maxime Perrard, 45 avenue Dauphine.

Ce concours est ouvert à tous et aucune limite d'âge n'est fixée.

Les candidats doivent être interprètes ou auteurs-compositeurs-interprètes non-professionnels se produisant en solo ou duo.

Pour des raisons techniques, les groupes ne sont pas admis à concourir.

Les candidats appelés à se produire le 17 juin 2006 auront été sélectionnés au préalable lors d'auditions éliminatoires.

Article 2 : Éliminatoires

Des auditions éliminatoires auront lieu devant le jury de présélection à partir de 19h le vendredi 2 juin 2006 et, si nécessaire le vendredi 9 juin 2006, dans les locaux de l'ASELQO, 2 rue des Tulipes. Les candidats seront par la suite informés individuellement de leur éventuelle sélection pour la soirée du 17 juin 2006.

Article 3 : Catégories

Les candidats pourront concourir dans l'une des trois catégories suivantes :

- Chanteur, chanteuse
- Musicien(ne) (guitare, instrument à vent, clavier). Le candidat devra amener son instrument
- Humoriste

Pour être présentée lors de la soirée du 17 juin 2006, la catégorie devra, après éliminatoires, comporter au moins trois candidats.



Article 4 : Choix de l'œuvre

Le candidat ne pourra présenter qu'une seule œuvre.

Cela pourra être une reprise, une adaptation ou une création.

La durée de la prestation devra se situer entre 3 et 5 mn.

Le candidat devra fournir un accompagnement musical de bonne qualité sonore sur CD ou MD.

Article 5 : Inscription

L'inscription est gratuite.

Les formulaires d'inscription sont à retirer à LA CLAVITHEQUE, rue Brillat Savarin (Zone Expo Sud), dans les locaux de l'ASELQO, 2 rue des Tulipes, ou sur Internet, à la page « Actualités » du site du Comité de Quartier à l'adresse www.saint-marceau.com où il suffit simplement de remplir un formulaire.

Informations à fournir :

- Nom, Prénom, âge, adresse, téléphone, e-mail.
- Autorisation des parents pour les mineurs.
- Nom de la catégorie dans laquelle le candidat souhaite concourir.
- Titre et interprète de l'œuvre choisie.

La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 8 juin 2006 à 19h.

Article 6 : Jury

Un jury de 5 personnes qualifiées en musique, chant et diverses techniques artistiques évaluera la prestation des candidats.

Dans chaque catégorie, les candidats seront évalués sur 5 critères précis et seront notés sur 20 points.

Article 7 : Récompenses

Outre le prix remis au vainqueur de chaque catégorie, les candidats se verront remettre l'enregistrement sonore de leur prestation.